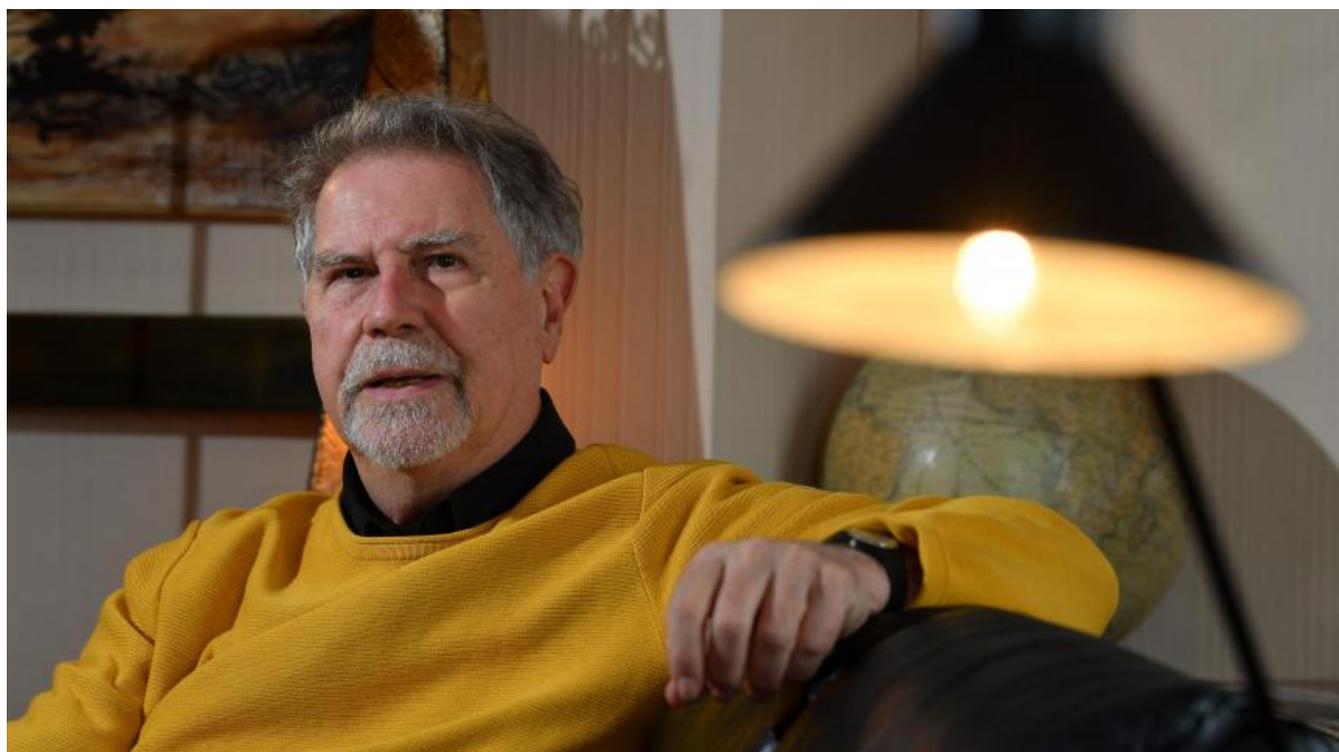


# Thierry Michel se prépare à faire face à la justice de Kinshasa pour son film «l'Empire du Silence»

Le tribunal de paix examinera le dossier le 30 août prochain, alors même que l'auteur du film sera présent dans le pays pour assurer la présentation du film. Il redoute que le film soit saisi.

🔒 Article réservé aux abonnés



Thierry Michel. - afp



Journaliste au service Monde

Par **Colette Braeckman** (</26702/dpi-authors/colette-braeckman>)

Publié le 23/08/2022 à 19:10 | Temps de lecture: 3 min 🕒

**A** la veille de partir pour la RDC, où, à l'invitation de Wallonie-Bruxelles International, il présentera son film *L'Empire du silence* à Kinshasa et dans plusieurs autres villes, Thierry Michel a rappelé le litige qui l'oppose toujours à deux cinéastes congolais, les frères Gilbert Balufu et Balufu Bakuba-Kanyinda. Ces derniers l'accusent de « viol de l'imaginaire » et de plagiat et leur plainte sera examinée le 30 août prochain par le Tribunal de paix de Kinshasa, au moment donc où le cinéaste belge sera présent dans le pays.

Thierry Michel redoute que le film soit saisi, ce qui empêcherait la diffusion de l'œuvre à l'intérieur du Congo. Or, même si la carrière internationale de ce « film réquisitoire », qui récapitule les crimes commis au Congo depuis un quart de siècle, est déjà bien lancée, pour Thierry Michel il est important que les Congolais eux-mêmes prennent connaissance de la douloureuse histoire de leurs compatriotes de l'Est et rejoignent la campagne contre l'impunité, devenue le cheval de bataille du Docteur Mukwege

## **Instrumentalisation de la justice**

Avocat et s'exprimant au nom de la FIDH, (Fédération internationale des droits de l'homme), Me Alexis Deswaef a rappelé les contours juridiques de l'affaire qui sera examinée par le Tribunal de paix de la Gombe (Kinshasa) et il craint une « instrumentalisation » de la justice. En guise de réponse à cette plainte congolaise, Thierry Michel a lui-même déposé plainte auprès du Procureur du Roi pour injure et calomnie, estimant que l'action de son collègue Balufu porte atteinte à son honneur. Soutenu par la FIDH, le cinéaste est aussi appuyé par l'Association des journalistes belges, qui redoute une manœuvre d'intimidation destinée à bloquer « un film qui dérange », ce que Deswaef appelle « un procès bâillon ».

Au-delà de la matérialité du délit reproché (comment un documentaire pourrait-il porter atteinte à l'imaginaire et comment la dénonciation de faits bien réels et bien documentés peut-elle apparaître comme un plagiat ?), il faut peut-être aller au-delà de ce que le cinéaste lui-même appellerait « le voile des apparences » (nom de l'un de ses films). Il est certain qu'au moment de sa sortie, *l'Empire du silence* pouvait déranger des officiers naguère alliés du Rwanda et accusés de massacres. Mais aujourd'hui que les relations sont devenues glaciales entre Kigali et Kinshasa et que les accusations réciproques se multiplient, le véritable enjeu pourrait se trouver ailleurs : dans le film comme dans la réalité, le héraut de la lutte contre l'impunité est le Docteur Mukwege, qui a fait de ce thème le cheval de bataille de ce qui pourrait apparaître comme une campagne politique non déclarée... A un an des élections...